



« Vis ma vie de d'agriculteur en Chartreuse »

2021

Règlement de participation

➤ Contexte de l'événement :

Dans le prolongement des actions de découverte des métiers liés à la filière forêt-bois, avec l'événement « Vis ma vie de bûcheron » qui fut un grand succès, l'événement « Vis ma vie d'agriculteur » a été lancé par le Parc de Chartreuse en 2020 dans le but de faire du lien entre les habitants du massif et les agriculteurs.

Cette rencontre entre habitants et agriculteurs doit permettre de renforcer l'interconnaissance et de réduire les conflits d'usage qui peuvent exister.

L'objectif est donc de faire découvrir l'agriculture du territoire aux habitants et de favoriser une meilleure compréhension des pratiques agricoles.

➤ Descriptif de l'événement

Comme en 2020, l'idée est d'organiser **10 visites de fermes en Chartreuse**, en essayant d'avoir une diversité de productions (fromages, vin, légumes, fruits, etc) et une répartition homogène sur le territoire afin de toucher un public large.

Ces visites se dérouleront sur **un format de 2h30**, et **seront indemnisées à hauteur de 250 € pour l'agriculteur qui fera une visite sur sa ferme.**

Le contenu de ces visites sera à préciser dans le détail avec toutes les fermes qui souhaiteront participer. L'idée est de faire visiter la ferme dans son ensemble, d'expliquer les différents ateliers, de montrer l'environnement de la ferme (utilisation des prairies, atelier de transformation, etc), ...

Les fermes qui souhaitent participer à cet événement mettront l'accent sur la pédagogie de leurs explications et s'attacheront à rester ouvertes à toutes formes de questions provenant du public. Un appui pourra être proposé pour construire la visite de la ferme ensemble.

Les fermes participantes devront être vigilantes aux bonnes conditions d'accueil du public : abords de fermes, accessibilité, fléchage, ...

Les groupes de visiteurs seront limités entre **15 et 20 personnes** en accord avec la ferme qui accueille, et selon les consignes sanitaires en vigueur (liées au Covid).

Le calendrier des visites sera à caler entre les 10 fermes participantes afin de tenir compte des meilleures périodes de visites, selon les productions des fermes, la météo, les disponibilités des agriculteurs, etc.

➤ **Pour participer**

Si vous souhaitez participer à cet événement, **vous devez remplir les conditions suivantes :**

- **être installé** agriculteur/agricultrice (attestation MSA) **sur une commune du Parc de Chartreuse**
- vous engager à **venir à la réunion d'information et de calage sur le calendrier** de l'événement en mai 2021 (réunion qui se fera probablement en visio)
- vous engager à **diffuser les outils de communication** de l'événement dans vos réseaux (flyers, affiches et communication sur les réseaux sociaux sont prévus).
- vous **engager à respecter la réglementation en vigueur** (notamment sur les aspects sécurité, accueil du public, santé, hygiène, vente d'alcools, concurrence, affichage des prix, signalisation sur routes)
- vous engager à **informer votre compagnie d'assurance de la tenue de l'opération** sur votre exploitation (assurance responsabilité civile, risque intoxication alimentaire) impliquant l'accueil de groupes
- vous engager à **réaliser une visite sur votre exploitation**
- vous engager à **être ouverts aux questions du public et le plus pédagogue possible dans vos réponses**
- vous engager à **venir à la réunion bilan** qui se déroulera fin 2021

En cas de force majeure, si au dernier moment, la ferme participante ne peut pas accueillir une visite à la date prévue, il sera proposé de définir rapidement ensemble une nouvelle date en 2021.

En cas d'annulation de participation non motivée et non déclarée auprès du Parc de Chartreuse, la ferme concernée ne pourra plus participer à cet événement.

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner l'exclusion de l'exploitation de cet événement.

Pour vous inscrire :

Envoyez un mail à : lise.denat@parc-chartreuse.net

Date limite d'inscription : 27 avril 2021

Les candidatures seront étudiées très rapidement, la sélection se fera en fonction de la localisation de la ferme et du type de production afin d'avoir une bonne représentativité sur le territoire.